



# **CIAS DU CANTON DE MOUTIERS**

422 avenue du Château 73600 SALINS FONTAINE Tel: 04.79.24.09.37

# Marché de fournitures AAPC

Objet du marché

# LE REMPLACEMENT DU SYSTEME D APPEL MALADE DE L EHPAD L ARBE DU CIAS DU CANTON DE MOUTIERS

Date limite de réception des offres : 01/08/2024 - 10h

**Passé selon la procédure : MAPA,** La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique.

# Pouvoir adjudicateur:

Désignation:

CIAS DU CANTON DE MOUTIERS

422 avenue du Château 73600 SALINS FONTAINE Téléphone : 04.79.24.09.37

Adresse internet: http://www.cias-sierss.fr/publications-legales/marche-public/consultations

E-Mail: finances@cias-sierss.fr

Activité(s) principale(s):

• Médico- social

• Logement et développement collectif

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr

L'avis concerne un marché.

# Objet du marché :

# REMPLACEMENT DE L'APPEL MALADE DE L'EHPAD L'ARBE DU CIAS DU CANTON DE MOUTIERS

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de fournitures : Achat

# Lieu principal de livraison :

EHPAD L ARBE 142 rue du Plan du Truy - 73260 GRAND AIGUEBLANCHE

Tel: 04 79 00 99 00 Code NUTS: FR717

CPV global à la consultation CPV principal: 32000000-3

CPV additionnel 1: 32344100-7

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en marché unique.

L'acheteur n'exige pas de variantes mais les variantes proposées par les opérateurs économiques sont autorisées.

Le marché a une durée prévisionnelle de 12 mois.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

L'avance obligatoire est possible. A minima, son montant est égal à 5 % du montant du marché. Il n'est pas exigé de garantie pour le remboursement de l'avance.

# Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous

AAPC Page 2 sur 4

réserve que dans un délai de 2 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

# Présentation de candidature :

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site :https://dume.chorus-pro.gouv.fr/).

# Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

# Capacité économique et financière :

- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
- Capacité technique et professionnelle :
- Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.

Procédure: MAPA ouvert

### Visite sur site

Visite sur site obligatoire

Détails sur la visite : Visite obligatoire :

# Une visite de découverte de l'EHPAD l'ARBE est prévue le 15 juillet 2024 à 14h00 à l'EHPAD d'Aigueblanche, 142 avenue du plan du Truy.

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans les documents de la consultation.

# Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : 2024-008

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 01/07/2024

Date limite de réception des offres : 01/08/2024 à 10:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

# Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

# Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par Après constatation du service fait.

Modalités de financement des prestations : FONDS PROPRES.

# Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Informations sur les options : Remplacement du système de téléphonie existant.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

AAPC Page 3 sur 4

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

# Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal de Grenoble

# Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

# Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

# **Autres Informations**

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

# Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

• pour les renseignements d'ordre administratif et technique :

CIAS DU CANTON DE MOUTIERS / FINANCES

Correspondant : Cindy VERNIEUWE Adresse : 422 AVENUE DU CHATEAU

73600 SALINS FONTAINES

Tél: 04.79.24.09.37

Courriel: finances@cias-sierss.fr

AAPC Page 4 sur 4